

# Tarification des services

Applicables au 01/04/2025

		Tarif horaire TTC	Après déduction fiscale
<h2>Aide ménagère</h2> <p>Ménage et entretien des surfaces et du mobilier, nettoyage des vitres et des miroirs, repassage et pliage du linge, prestations régulières ou ponctuelles.</p>	Prise en charge CARSAT	27 €	13,50 €
	Sans prise en charge	27,32 €	13,66 €
<h2>Aide aux personnes âgées dépendantes</h2> <p>Accompagnement pour les courses, préparation des repas, aide à la prise des repas, aide à l'hygiène corporelle (toilettes, douches), aide à l'habillage, au déshabillage, transferts, garde de nuit.</p> <p>Tarif CeA 2024 : APA = 24,78 €</p>	Sans prise en charge (inférieure à 70h / mois)	29,52 €	14,76 €
	Sans prise en charge (supérieure à 70h / mois)	26,25 €	13,13 €
	Prise en charge APA	29,52 €	14,76 €
<h2>Aide aux personnes en situation de handicap</h2> <p>Accompagnement pour les courses, préparation des repas, aide à la prise des repas, aide à l'hygiène corporelle (toilettes, douches), aide à l'habillage, au déshabillage, transferts, garde de nuit.</p> <p>Tarif CeA 2024 : PCH = 25,25 €</p>	Prise en charge PCH Aucun reste à charge	25,25 €	---
<h2>Aide à la mobilité</h2> <p>Accompagnement véhiculé avec chauffeur et véhicules adaptés.</p> <p>Tarifs applicables au 01/02/2025</p>	Individuel de 1h à 2h (tarif horaire jusqu'à 25km parcourus, puis 0,65 € par km)	40 €	20 €
	Individuel au-delà de 2h (tarif horaire jusqu'à 25km parcourus, puis 0,65 € par km)	30 €	15 €
	Prise en charge APA ou PCH (tarif horaire additionnel en complément du plan d'aide.)	15 €	7,50 €
	Groupe	sur devis	---

Les tarifs horaires des prestations ci-dessus sont majorés de 45% les dimanches et jours fériés hormis pour les locataires des habitats inclusifs de l'ARASC.

Ces prestations relèvent de l'agrément de l'article D 7231-1 du code du travail.

## Page 1/2

Association ARASC

27 rue de Molsheim CS 60052 67067 Strasbourg Cedex

03 88 55 99 99 accueil@arasc.fr SIRET : 342 041 688 00033 APE : 8810 A

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Habitat Inclusif
- Entreprise d'insertion
- Accompagnement véhiculé



## **INFORMATION PREALABLE DU CONSOMMATEUR**

Arrêté du ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique du 17 mars 2015, pris en application de l'article L 113-3 du code de la consommation et en complément de l'arrêté du 3 décembre 1987 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

### **DEVIS GRATUIT**

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

### **AVANTAGES FISCAUX**

Conformément au Code Général des Impôts, article 199 sexdecies :

Le client particulier peut bénéficier d'une réduction ou un crédit d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes versées pour le paiement de services à la personne par foyer fiscal et dans la limite d'un plafond de 12 000 € par an (ou 15 000 € s'il s'agit de la 1<sup>e</sup> année d'imposition du client).

Ce plafond est applicable pour toutes les activités de services à la personne, sauf pour : le petit jardinage à domicile limité à 5 000 €, l'assistance informatique et internet limité à 3 000 €, le petit bricolage limité à 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures).

Le plafond annuel peut aller jusqu'à 20 000 € par an dans certains cas : majoration pour enfants à charge, personnes âgées, parents d'enfant handicapé.

### **MODES DE REGLEMENT ACCEPTES**

Les prestations peuvent être réglées par chèque, espèces, virement, prélèvement, CESU ou chèque « Sortir Plus ».

La facturation est mensuelle, elle est adressée par courrier postal au client en début de mois pour les prestations effectuées le mois échu. Son émission et son envoi au domicile du client ou de son représentant légal sont gratuits.

### **DISPOSITIF DE MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION**

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com).